



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz

CONSEIL COMMUNAL

Le 10 mars 2009

**Préavis no 03/2009 concernant la
demande de crédit d'étude pour la
poursuite du projet de rénovation
de l'annexe de l'Auberge
communale.**

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du 9 mars 2009 présidée par Monsieur Henri van Kuijk, Président.

Le Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz, vu le préavis N° 03/2009, où le rapport de la commission chargée de son étude.

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,


a accepté à la majorité des voix moins 6 avis contraires et 16 abstentions, les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- Octroyer à la Municipalité le crédit d'étude complémentaire de CHF 110'000.—
- Financer cette dépense de CHF 110'000.—par la trésorerie courante
- Autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur l'exercice courant par le compte no 352.3141.10, entretien du bâtiment (ex) « local de débit ».

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 9 mars 2009.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président


Henri van Kuijk



La secrétaire


Patricia SAVA